



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes**

Ecole :

Circonscription :

AVIS DU CONSEIL D'ÉCOLE

Séance (ordinaire/extraordinaire)¹ du, sous la Présidence de

CONTENU DE LA DELIBERATION

Objet : Organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2024

QUESTION :

Le conseil d'école est-il favorable à la proposition
de renouvellement de l'organisation du temps scolaire actuelle pour la rentrée 2024 ?

VOTE

Nombre de votants

Suffrages
Exprimés :

Oui

Non

Abstentions

Fait à

, le

Signature du Président du Conseil d'école

Délibération jointe au PV du conseil d'école

Transmise le :

- à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) **avant le 11 mars 2024, délai de rigueur**
- à la Mairie ou à l'EPCI

NB : si un ajustement de l'organisation actuelle est envisagé, la procédure habituelle prévoit un avis convergent du conseil d'école et de la collectivité. Le PV devra faire apparaître les nouveaux horaires proposés.

¹ Barrer les mentions inutiles